

03 DEC. 2012

PRÉFET DE LA GIRONDE

Direction de la Logistique,
des Moyens et des Mutualisations
Secrétariat
Affaire suivie par Paul BUCHOUX
05 56 90 63 55

Bordeaux, le 28 NOV. 2012

Monsieur le Secrétaire Général,

Par lettre en date du 17 octobre 2012, vous avez bien voulu attirer mon attention sur différents points liés au risque amiante de la cité Administrative de Bordeaux.

Je vous prie de trouver ci-après des éléments d'information concernant les différents points évoqués dans votre lettre précitée.

1 - Sur le non-respect de la procédure à tenir en cas d'incident susceptible d'entraîner une libération de fibre d'amiante

Vous m'indiquez que votre syndicat a signalé, les 2 et 3 octobre 2012, au service de gestion de la Cité Administrative des défauts d'étanchéité des dalles de faux plafond (dalles décrochées, perforées, dégradées...) aux étages 14, 16 17 de la tour B non désamiantée.

Concernant les plafonds de bureaux des 14ème et 17ème étage de la tour B, il s'agit en fait de plaques d'isorel mal jointes. Ces plaques ont été posées il y a quelques années sous les plaques de faux plafond existantes pour renforcer et stabiliser celles-ci. Leur disjoindrement ne crée donc pas une ouverture sur le plénum.

En conséquence l'expert diagnostiqueur amiante du bureau de contrôle DEKRA qui s'est déplacé sur place a précisé qu'il n'y avait pas réglementairement de mesures à prendre s'agissant de locaux qui ont fait l'objet de mesures d'empoussièrisme au 2ème trimestre 2011 qui se sont avérées négatives.

Monsieur le Secrétaire Général
de l'Union départementale des Syndicats Force Ouvrière
de la Gironde
17/19 quai de la Monnaie
33080 BORDEAUX CEDEX

Y:\Direction\conseil de citoyens\cns FO désamiantage 151112.odt